

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE PEYRAT DE BELLAC DU 07 AOUT 2017**

Décision du Maire : restructuration du réseau unitaire du Bourg du Haut : avenant au marché pour travaux supplémentaires

Conformément à la délibération du conseil municipal du 21 juin 2016 donnant délégation au Maire de prendre toute décision concernant le règlement des marchés d'un montant inférieur à 500 000 € HT et leurs avenants, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux de mise en place d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées du bourg du haut, des terrassements supplémentaires ont été nécessaires compte tenu de la présence de rochers en sous-terrain. Des sur-largeurs de tranchées ont été réalisées ce qui a nécessité une reprise de voirie en enrobé à chaud celle-ci étant très dégradée suite à ces travaux. Un avenant est donc proposé avec l'entreprise SOTEC pour un montant de 30 877.76 € HT soit 37 053.31 € TTC.

Versement d'une subvention du budget principal au budget assainissement

Compte tenu des crédits consommés du budget assainissement et de l'avenant pour travaux supplémentaires, afin d'éviter un déficit du budget assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention du budget principal au budget assainissement d'un montant de 8000 € sur l'exercice 2017.

Budget principal et budget assainissement : décisions modificatives – virements de crédits

Madame le Maire informe l'assemblée qu'afin de régulariser le versement de la subvention du budget principal au budget assainissement, il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget principal

Fonctionnement :

Dépenses : c/657363 :	8 000 €
c/61521 :	- 8 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus,

Budget assainissement

Fonctionnement :

Dépenses : c/023 :	8 000 €
Recettes : c/774 :	8 000 €

Investissement :

Dépenses : c/2315 :	8 000 €
Recettes : c/021 :	8 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus, à réaliser sur le budget 2017.

Madame le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 07 août 2017 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait 07 août 2017 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
M. FREDAGUE-POUPON